

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION À DAUPHINE

Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français (traduction certifiée)

Un modèle d'attestation peut remplacer un des justificatifs et est accessibles sur le site de Paris Dauphine-PSL:

https://dauphine.psl.eu/formations/scolarite/inscriptions-administratives#c100657

ETAT CIVIL

1 photo d'identité officielle et récente

Étudiant-e-s de nationalité française :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Photocopie de l'attestation de participation à la journée d'appel (JAPD ou JDC) à fournir uniquement pour les hommes nés à partir de 1979 ou les femmes nées à partir de 1983.

Étudiant-e-s internationaux :

- Ressortissant d'un pays de l'Union Européenne : photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne : photocopie du titre de séjour ou du passeport (page de l'état civil)

ASSURANCE

 Attestation de Responsabilité Civile dans le cadre des études et stages (modèle à télécharger – lien ci-dessus)

CURSUS

- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat (si vous avez passé un bac du système français et que votre relevé de notes ne fait pas apparaître votre n° INE, vous devez produire en plus un justificatif officiel précisant votre n° identifiant national étudiant)
- Photocopie du justificatif attestant que vous pouvez accéder à l'année supérieure : diplôme, attestation de réussite, relevé de notes tamponné et signé par votre établissement avec mention du nombre d'ECTS acquis.